

**SÉANCE ORDINAIRE
16 AOÛT 2014**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Lacs, tenue au lieu ordinaire des délibérations le 16 août 2014, au 349, chemin Val-des-Lacs à Val-des-Lacs.

Sont présents et forment le quorum requis par l'article 147 C.M. :

Jean François Delisle	maire
Nicola Ranieri	cons. au poste no: 1
Charles Auguste Côté	cons. au poste no: 2
Marielle Ménard	cons. au poste no: 3
Marc Gravel	cons. au poste no :4
Sylvain Gauthier	cons. au poste no: 5
Fatima Hamadi	cons. au poste no: 6

Stéphanie Russell, secrétaire-trésorière, directrice générale par intérim

Le maire exerce son droit de vote à moins de mention expresse à l'effet contraire de sa part.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 10 h 08 par monsieur Jean François Delisle, maire.

Mot de bienvenue du maire

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour :

Mot de bienvenue du maire

Adoption de l'ordre du jour

1. Administration

1.1 Procès-verbaux

1.1.1 Procès-verbal du 21 juin 2014

1.1.2 Procès-verbal du 22 juillet 2014

1.2 Communication

1.2.1 Demande d'autorisation de tournage

1.2.2 Pétition pour le lac Quenouille

1.3 Règlements municipaux

1.3.1 Règlement relatif aux nuisances (avis de motion pour abroger le règlement 357-99)

1.3.2 Règlement 367-14-01 (marges)

2. Ressources financières

2.1 Rapport des dépenses

2.2 Rapport des salaires

2.3 Transferts de postes:

2.3.1 Signalisation au lac Quenouille

2.3.2 Achat de bottes pour intervenant loisirs-culture

2.3.3 Avis juridique en urbanisme

2.4 Donation de terrain

2.4.1 Terrain matricule 3914-99-7730

2.4.2 Terrain matricule 3915-25-0827

310-08-2014

**SÉANCE ORDINAIRE
16 AOÛT 2014**

2.5 Demande d'aide financière Initiative d'investissement local

3. Ressources humaines

4. Ressources matérielles et immobilières

5. Sécurité publique

5.1 Guide du citoyen en situation d'urgence

6. Réseau routier, transport

6.1 Travaux voirie: ponceaux et rechargement

6.2 Appels d'offres pour travaux d'entretien des chemins

7. Gestion du territoire et du milieu

7.1 PIIA

7.1.1 Demande du 6 chemin Lépine

7.1.2 Demande du 78 chemin du Faucon

7.2 Dérogations mineures

7.2.1 Demande du 11 chemin Huchéry

7.2.2 Demande du 31 chemin Faucon

7.3 Demande de l'ARLAG

7.4 Comité de gestion du lac Quenouille

7.5 Barrages

7.5.1 Barrage Charron

7.5.2 Barrage du lac Quenouille

7.6 Décontamination: évaluation environnementale

8. Service à la collectivité

8.1 Sports, loisirs et culture

8.1.1 Bilan marché aux puces

8.2 Bibliothèque

8.2.1 Nomination d'une bénévole

8.3 Procès-verbal d'Accès nature

Période de questions

Levée de l'assemblée

ADOPTÉE

1. Administration

1.1 Procès-verbaux

1.1.1 Procès-verbal du 21 juin 2014

311-08-2014

Il est proposé par monsieur Nicola Ranieri, conseiller, et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 21 juin 2014 avec les modifications suivantes :

À la résolution numéro 214-06-2014, ajouter à la suite de « majorité » : « mesdames Marielle Ménard et Fatima Hamadi, conseillères étant dissidentes ».

Aux résolutions numéro 217-06-2014, 218-06-2014, 234-06-2014, 238-06-2014, remplacer « résolu à la majorité, mesdames Marielle Ménard et Fatima Hamadi, conseillères étant dissidentes » par « résolu à l'unanimité ».

À la résolution numéro 239-06-2014, remplacer « Rémi Boucher » par « le propriétaire ».

À la résolution numéro 259-06-2014, ajouter à la fin « à condition de ne pas utiliser les services de cette même firme ».

SÉANCE ORDINAIRE
16 AOÛT 2014

À la résolution numéro 261-06-2014, remplacer « refusé » par « accepté » et « **REJETÉE** » par « **ADOPTÉE** ».

À la résolution numéro 265-06-2014, remplacer « 4 verges cubes » par « 2 verges cubes ».

ADOPTÉE

1.1.2 Procès-verbal du 22 juillet 2014

312-08-2014

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 22 juillet 2014 avec les modifications suivantes :

À la résolution numéro 281-07-2014, remplacer « Madame Fatima Hamadi quitte la salle, ayant soumis sa candidature. » par « Madame Fatima Hamadi quitte la salle durant les délibérations, ayant soumis sa candidature ».

Suite à la résolution numéro 281-07-2014, ajouter « Madame Fatima Hamadi réintègre l'assemblée ».

À la résolution numéro 291-07-2014, ajouter à la fin « lorsque requis ».

À la résolution 299-07-2014, ajouter « Jonathan Ruffo, responsable » à la liste des patrouilleurs nautiques.

À la résolution 305-07-2014, ajouter à la fin « et décline toute responsabilité quant aux installations septiques ».

ADOPTÉE

1.2 Communication

1.2.1 Demande d'autorisation pour tournage

313-08-2014

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation pour tournage cinématographique d'un film pour un blocage complet du chemin Le Nordet du 20 au 22 octobre 2014;

Il est proposé par madame Fatima Hamadi, conseillère, et résolu à l'unanimité d'autoriser la maison de production micro_scope à bloquer le chemin Le Nordet du 20 au 22 octobre 2014 lors du tournage cinématographique.

ADOPTÉE

1.2 Communication

1.2.2 Pétition pour le lac Quenouille

314-08-2014

CONSIDÉRANT le dépôt d'une pétition en date du 16 août par madame Marie-Josée Pépin-Dubreuil concernant la demande de retrait du

**SÉANCE ORDINAIRE
16 AOÛT 2014**

règlement sur la restriction des bateaux à ballasts et motomarine sur le lac Quenouille;

Il est proposé par madame Fatima Hamadi, conseillère, et résolu à l'unanimité de procéder au dépôt de cette pétition.

ADOPTÉE

1.3 Règlements municipaux

1.3.1 Règlement relatif aux nuisances (abroger le règlement 357-99)

Avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, que lors d'une séance du conseil, un projet de règlement abrogeant le règlement numéro 357-99 concernant les nuisances suite à l'adoption du règlement de nuisance 346-2014.

Une dispense de lecture est demandée conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec sur réception d'un projet deux jours avant son adoption.

1.3.2 Règlement 367-14-01 (marges)

315-08-2014

CONSIDÉRANT un projet de règlement visant à modifier les marges de recul avant minimum et arrière minimum applicables à 10 mètres dans les zones RRI-1 à RR-12, RU-1 à RU-8, RUC-1, RUP-1 et permettre un empiètement jusqu'à 3.0 mètres des perrons, galeries et avant-toits dans la marge de recul lorsque la marge de recul applicables est supérieure à 2.0 mètres;

CONSIDÉRANT QU'aucune demande valide n'a été présentée par les personnes habiles à voter afin qu'un référendum soit tenu suite à un avis publié conformément à la loi;

CONSIDÉRANT le résumé du règlement par la secrétaire-trésorière par intérim lors de la présente assemblée

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 367-14-01.

ADOPTÉE

2. Ressources financières

2.1 Rapport des dépenses

316-08-2014

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller et résolu à la majorité, mesdames Marielle Ménard et Fatima Hamadi étant dissidentes pour cause de manque de précision dans le descriptif des dépenses, d'accepter l'émission des chèques manuels n°2133 à 2135 pour un montant de 2 722.46 \$ les chèques n°6055 à n°6113 pour un montant de 40 275.18 \$, pour un montant total de 42 997.64 \$;

**SÉANCE ORDINAIRE
16 AOÛT 2014**

Paievements par internet incluant les retraits directs du 24 juin 2014 au 14 août 2014 pour un montant de 72 805.11 \$;

Pour un grand total des déboursés 115 802.75 \$.

ADOPTÉE

2.2 Rapport des salaires

317-08-2014

Il est proposé par monsieur Nicola Ranieri, conseiller et résolu à l'unanimité d'accepter le rapport des salaires nets de juillet 2014 au montant de 42 583.74\$.

ADOPTÉE

2.3 Transferts de postes:

2.3.1 Signalisation lac Quenouille

Cette rubrique est reportée.

2.3.2 Achat de bottes de travail pour l'intervenant loisirs-culture

318-08-2014

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à la majorité, mesdames Marielle Ménard et Fatima Hamadi étant dissidentes, d'accepter le transfert de poste numéro 2014-16 pour permettre pour l'achat d'une paire de bottes de travail pour monsieur Guillaume Beauregard, intervenant loisirs-culture au montant de 200 \$.

ADOPTÉE

2.3.3 Avis juridique en urbanisme

319-08-2014

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter le transfert de poste numéro 2014-17 pour permettre un avis juridique en urbanisme concernant le concassage de la sablière au montant de 1 535.10\$.

ADOPTÉE

2.4 Donation de terrain

2.4.1 Terrain matricule 3914-99-7730

320-08-2014

CONSIDÉRANT la demande déposée à la Municipalité à l'effet de céder le terrain matricule 3914-99-7730, propriété de M. André Gagnon ;

CONSIDÉRANT les droits de passage et l'absence de potentiel d'aménagement municipal sur ce terrain;

**SÉANCE ORDINAIRE
16 AOÛT 2014**

Il est proposé par monsieur Charles Auguste Côté, conseiller, et résolu à résolu à la majorité, mesdames Marielle Ménard et Fatima Hamadi étant dissidentes, de refuser la donation du terrain matricule 3914-99-7730 propriété de M. André Gagnon.

ADOPTÉE

2.4.2 Terrain matricule 3915-25-0827

321-08-2014

CONSIDÉRANT la demande déposée à la Municipalité à l'effet de céder le terrain matricule 3915-25-0827, propriété de M. Raymond Ledoux;

CONSIDÉRANT QUE le terrain offre un potentiel d'aménagement municipal ;

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter la donation du terrain matricule 3915-25-0827 propriété de M. Raymond Ledoux.

Le maire et le directeur général étant autorisés à signer tout document pour réaliser la présente.

ADOPTÉE

2.5 Demande d'aide financière Initiative d'investissement local

322-08-2014

CONSIDÉRANT la résolution numéro 192-05-2014 relative à une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'initiative d'investissement local de Développement économique Canada afin d'effectuer des travaux de rénovations au centre culturel et communautaire ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité accepte de participer au montage financier du projet présenté dans le cadre de ce programme;

Il est proposé par monsieur Nicola Ranieri, conseiller, et résolu à l'unanimité d'autoriser monsieur Sylvain Michaudville, directeur général à signer tous les documents nécessaires à la demande.

ADOPTÉE

3. Ressources humaines

Aucun sujet sous cette rubrique.

4. Ressources matérielles et immobilières

Aucun sujet sous cette rubrique.

**SÉANCE ORDINAIRE
16 AOÛT 2014**

5. Sécurité publique

5.1 Guide du citoyen en situation d'urgence

323-08-2014

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt du guide du citoyen en situation d'urgence et de transmettre le document à tous les citoyens lors de l'envoi des comtes de taxes en 2015.

ADOPTÉE

6. Réseau routier, transport

6.1 Travaux voirie: ponceaux et rechargement

324-08-2014

Il est proposé monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité de procéder à l'achat de ponceaux pour les chemins suivants pour un montant estimatif de 12 516 \$:

Lac-à-l'Ile, Paquette, Rivest, Laurin, Maxime, Colibri, Côte-Croche, Richard.

ADOPTÉE

M. Nicola Ranieri quitte l'assemblée, il est 11 h 08.

M. Nicola Ranieri réintègre l'assemblée, il est 11 h 10.

6.2 Appels d'offres pour travaux d'entretien des chemins

325-08-2014

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité d'autoriser monsieur Charles Robidoux, inspecteur en voirie à effectuer des demande d'appels d'offres pour les travaux d'entretien des chemins en ce qui a trait aux matières premières et aux services.

ADOPTÉE

7. Gestion du territoire et du milieu

7.1 PIIA

7.1.1 Demande du 6 chemin Lépine

Cette rubrique est reportée.

7.1.2 Demande du 78 chemin du Faucon

326-08-2014

CONSIDÉRANT qu'une demande PIIA-2014-14 accompagnée de documents a été déposée au mois de juillet 2014 par Yvon Gauthier pour Luc Létourneau ;

**SÉANCE ORDINAIRE
16 AOÛT 2014**

CONSIDÉRANT que la demande vise la construction d'un bâtiment principal ;

CONSIDÉRANT que le projet affecté par la demande est assujettie au PIIA pourtour des lacs 412-09 ;

CONSIDÉRANT que les membres du CCU estiment que le projet respecte les objectifs et les critères du PIIA Pourtour des Lacs 412-09 ;

CONSIDÉRANT que le CCU recommande au conseil municipal d'accepter la demande telle que présentée dans les documents déposés au mois de juillet 2014 par Yvon Gauthier ;

Il est proposé par monsieur Charles Auguste Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter la demande.

ADOPTÉE

7.2 Dérogations mineures

7.2.1 Demande du 11 chemin Huchéry

327-08-2014

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure datée du 24 juillet 2014 a été déposée par André Larocque et qu'elle est accompagnée d'un plan réalisé par Danick Boudreau pour Jean Godon ;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure numéro DM 2014-09 est à l'effet de conformer l'implantation d'une remise à 17.06 m de la ligne naturelle des hautes eaux. ;

CONSIDÉRANT que l'article 133.3.1 du règlement 367-02 prescrit qu'aucune nouvelle construction ou agrandissement n'est autorisé dans une bande de protection de 20 mètres calculée à partir de la ligne naturelle des hautes eaux ;

CONSIDÉRANT que conformer l'implantation d'une remise à 17.06 m de la ligne naturelle des hautes eaux constitue une réduction mineure par rapport aux normes applicables ;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins ;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une demande qui peut faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu du Règlement sur les dérogations mineures 376-03 ;

CONSIDÉRANT que le refus de conformer l'implantation d'une remise à 17.06 m de la ligne naturelle des hautes eaux aurait pour effet de créer un préjudice sérieux au propriétaire ;

SÉANCE ORDINAIRE
16 AOÛT 2014

CONSIDÉRANT que les travaux ont fait l'objet d'un permis de construction et ont été réalisés de bonne foi ;

CONSIDÉRANT que le CCU recommande au conseil municipal de conformer l'implantation d'une remise à 17.06 m de la ligne naturelle des hautes eaux à condition que le revêtement extérieur soit complété conformément à l'article 48 du règlement de zonage ;

Il est proposé monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter la demande.

ADOPTÉE

7.2.2 Demande du 31 chemin Faucon

328-08-2014

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure datée du 30 juillet 2014 a été déposée par Pierrette Desjardins et qu'elle est accompagnée d'un croquis ;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure numéro DM 2014-08 est à l'effet de permettre la construction d'un quai à 0.3 m des propriétés voisines alors que l'article 137 du règlement 367-02 prescrit que le quai doit être installé à plus de 3 mètres des propriétés voisines ;

CONSIDÉRANT que l'article 137 du règlement 367-02 prescrit que le quai doit être installé à plus de 3 mètres des propriétés voisines ;

CONSIDÉRANT que permettre la construction d'un quai à 0.3 m des propriétés voisines constitue une réduction mineure par rapport aux normes applicables étant donné qu'un quai a déjà été présent sur la propriété ;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins ;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une demande qui peut faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu du Règlement sur les dérogations mineures 376-03 ;

CONSIDÉRANT que le refus de permettre la construction d'un quai à 0.3 m des propriétés voisines aurait pour effet de créer un préjudice sérieux au propriétaire ;

CONSIDÉRANT que le CCU recommande au conseil municipal de permettre la construction d'un quai à 0.3 m des propriétés voisines;

Il est proposé monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter la demande.

ADOPTÉE

**SÉANCE ORDINAIRE
16 AOÛT 2014**

7.3 Demande de l'ARLAG

329-08-2014

CONSIDÉRANT une demande déposée par l'Association des riverains du lac Gagnon (ARLAG) pour arracher manuellement le myriophylle à épi dans le lac Gagnon le 23 août 2014;

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité de soutenir l'ARLAG en fournissant :

Deux pompiers pour assurer la sécurité des lieux;
Une chaloupe;
Une remorque.

ADOPTÉE

7.4 Comité de gestion du lac Quenouille

330-08-2014

CONSIDÉRANT les démissions de messieurs Guy Charbonneau et de Pierre Tardivel au sein de l'association du lac Quenouille;

Il est proposé par monsieur Nicola Ranieri, conseiller, et résolu à la majorité, mesdames Marielle Ménard et Fatima Hamadi étant dissidentes pour cause d'un manque de représentation de l'Association du lac Quenouille, de nommer les personnes suivantes à titre de membres du comité de gestion du lac Quenouille :

Monsieur André Bélanger, citoyen de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts
Monsieur Jean F. Delisle, maire de Val-des-Lacs
Monsieur Sylvain Gauthier, conseiller
Monsieur Grant McKenzie, conseiller de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts
Madame Danielle St-Laurent, mairesse de Lac-Supérieur
Monsieur Pierre Tardivel, citoyen de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts
Un représentant de la municipalité de Lac-Supérieur

ADOPTÉE

7.5 Barrages

7.5.1 Barrage Charron

331-08-2014

CONSIDÉRANT le rapport d'évaluation préliminaire de l'entreprise Les Consultants S.M. inc. concernant le barrage Charron # X2087773;

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à la majorité, mesdames Marielle Ménard et Fatima Hamadi étant dissidentes, que la Municipalité a l'intention de s'engager à effectuer les travaux requis pour la réparation du barrage.

ADOPTÉE

**SÉANCE ORDINAIRE
16 AOÛT 2014**

7.5.2 Barrage du lac Quenouille

332-08-2014

CONSIDÉRANT les résolutions 282-06-2012 et 641-12-2012 nommant monsieur André Bélanger et madame Yolande Blanchard à titre de représentants de la Municipalité en ce qui a trait au contrôle du niveau du lac;

CONSIDÉRANT que la Municipalité contrôle le niveau de l'eau au moyen de retrait ou d'ajout de planche selon les conditions météorologiques;

Il est proposé par monsieur Charles Auguste Côté, conseiller, et résolu à la majorité, mesdames Marielle Ménard et Fatima Hamadi étant dissidentes en invoquant que la Municipalité, par l'intermédiaire de l'inspecteur en voirie doit être l'unique responsable du contrôle du débit du lac, de retirer le nom des représentants en nommant monsieur André Bélanger à titre de personne ressource lorsque la Municipalité le juge nécessaire en ce qui a trait au contrôle du débit du lac.

ADOPTÉE

7.6 Décontamination: évaluation environnementale

Cette rubrique est reportée.

8. Service à la collectivité

8.1 Sports, loisirs et culture

8.1.1 Bilan marché aux puces

333-08-2014

Il est proposé par monsieur Nicola Ranieri, conseiller, et résolu à l'unanimité procéder au dépôt du bilan de l'activité « Marché aux puces » préparé par monsieur Guillaume Beauregard, intervenant loisirs-culture.

ADOPTÉE

8.2 Bibliothèque

8.2.1 Nomination d'une bénévole

334-08-2014

Il est proposé par monsieur Charles Auguste Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité de nommer madame Jeannine Michaud à titre de bénévole de la bibliothèque.

ADOPTÉE

8.3 Procès-verbal d'Accès nature

**SÉANCE ORDINAIRE
16 AOÛT 2014**

335-08-2014

Il est proposé par monsieur Charles Auguste Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité procéder au dépôt du procès-verbal d'Accès nature du mois de juin 2014.

ADOPTÉE

**Période de questions
Levée de l'assemblée**

336-08-2014

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée, il est 11 h 50.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je, soussigné, Sylvain Michaudville, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Val-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

**Jean F. Delisle,
Maire**

**Stéphanie Russell
secrétaire-trésorière, directrice générale
par intérim**